

520, rue de Dave 5100 Jambes Tél.: 081/30.36.90.



Communiqué de presse

28 février 2005

20 REGIONS D'EUROPE REFUSENT LES OGM!

ET SI LA WALLONIE ET BRUXELLES ETAIENT LES 21^e et 22^e?

Vingt exécutifs régionaux de l'Union européenne revendiquent désormais le droit de se protéger de la contamination transgénique et demandent des sanctions contre les responsables de pollutions génétiques!

Soucieuses de protéger l'agriculture de qualité qu'elles estiment menacée par les OGM (Organismes Génétiquement Modifiés), ces régions ont adopté, à Florence le 4 février dernier, une "charte des régions et des autorités locales d'Europe sur la coexistence entre les OGM et les cultures traditionnelles et biologiques". Et si la Wallonie et Bruxelles les rejoignaient ?

Une nouvelle étape dans la contestation des OGM

Désormais, le refus des OGM n'est plus le seul fait d'organisations d'écologistes ou de consommateurs. Le refus des OGM est désormais porté également par des autorités élues et représentatives de citoyens européens.

Très critique à l'égard de la politique européenne, la Charte de Florence, adoptée par ces vingt régions, affirme que la directive 2001/18, le texte qui régit la dissémination des OGM en Europe, "ne s'intéresse pas aux droits des agriculteurs ayant choisi l'agriculture traditionnelle à défendre leurs cultures de la pollution génétique".

Les exécutifs des vingt régions signataires considèrent que les agriculteurs qui choisissent de ne pas cultiver d'OGM ne sont pas suffisamment protégés de la pollution par le pollen de leurs voisins qui adoptent cette technologie. En effet, précise la charte, "la directive ne couvre pas la responsabilité civile des entreprises biotechnologiques en cas de contamination d'autres cultures et ne fait, dès lors, pas référence au principe pollueur-payeur, énoncé à l'article 174 du traité de l'Union".

Dans une analyse novatrice, les vingt régions soulignent que les conséquences de la mise en culture des OGM ne concernent pas seulement la santé et l'environnement, mais aussi les "conditions de fonctionnement social et économique des collectivités".

Protéger les consommateurs, sanctionner les pollueurs

Dans l'intention d'"assurer une coexistence réelle, autrement dit une garantie de séparation totale entre les cultures transgéniques et les autres cultures", elles s'engagent à "prévoir une protection des cultures traditionnelles et biologiques contre les OGM sur des zones étendues ainsi que sur l'ensemble du territoire régional". Enfin, elles demandent à la Commission "de proposer un système de sanction" des responsables de contaminations transgéniques et veulent que les procédures d'autorisation des OGM "soient subordonnées, outre au respect des principes de précaution, de prévention et d'éthique, à la présence d'effets positifs pour les consommateurs".

Or la nouvelle Commission, présidée par José-Manuel Barroso, hésite sur l'attitude à adopter dans ce dossier et où les Etats, eux-mêmes, tardent à établir un régime de coexistence entre les cultures transgéniques et les autres. Les Etats membres n'ont d'ailleurs toujours pas réussi à se mettre d'accord pour autoriser la culture de nouvelles plantes transgéniques ; la décision doit donc être prise par la Commission. Début mars, celle-ci pourrait autoriser une variété particulière de colza, le GT 73 de Monsanto, que les ministres européens de l'environnement avaient rejetée en décembre, l'innocuité environnementale et sanitaire de ce colza n'étant pas pleinement établie.

Qui sont les signataires ?

Ce mouvement du refus concerne la France (Aquitaine, Bretagne, Ile-de-France, Limousin et Poitou-Charentes), l'Italie (Toscane, Emilie-Romagne, Sardaigne, Marches, Lazio, province de Bolzano), l'Autriche (Haute-Autriche, Burgenland, Salzbourg, Steiermark), l'Espagne (Pays basque), la Grande-Bretagne (pays de Galles, Highlands), la Grèce (Drama-Kavala-Xanthi) et l'Allemagne (Schleswig-Holtstein).

Les régions contestataires vont chercher à étendre leur réseau, notamment à travers l'Association des régions d'Europe. Sur des questions aussi importantes, les régions entendent pouvoir mener une politique plus déterminée que les Etats!

Quelle sera la position des Régions wallonne et bruxelloise? Rappelons qu'à ce jour, 81 communes wallonnes et bruxelloises ont déjà voté une motion pour s'opposer à l'installation de parcelles d'essais sur leur territoire. N'est-il pas urgent de protéger notre agriculture et notre environnement de techniques révolutionnaires dont nul ne peut prévoir les effets?

Pourquoi continuer à courir le risque OGM ?

Reposons la question une fois encore : pourquoi les OGM ? L'expérience a démontré que cette question, latente depuis plusieurs années, ne peut être appréhendée fermement que par des niveaux de pouvoir proches du citoyen, proches des agriculteurs : les communes, les régions...

Chez *Nature & Progrès*, nous affirmons sans crainte que « les OGM, ce n'est pas le progrès! » Tout au contraire, les OGM sont le symbole d'une aliénation totale pour les décennies à venir, du monde paysan en tout cas, mais surtout de tous ceux qui ont besoin de se nourrir! De nous tous, en fin de compte...

Nature & Progrès Belgique demande donc que, dans l'intérêt des citoyens et de leur environnement mais aussi dans l'intérêt de nos agriculteurs, les Régions Wallonne et Bruxelloise ratifient la Charte de Florence et revendiquent ainsi le droit de se protéger de la contamination transgénique.

Pour toute information complémentaire :

Nature & Progrès asbl Marc Fichers 520 rue de Dave B-5100 Jambes

Tél.: 081/30 36 90 - Fax: 081/31 03 06 natpro@skynet.be - www.natpro.be

Francis Giot Président Marc Fichers Secrétaire général